

Swisscontact travaille dans de nombreux pays et environnements culturels différents. Nos valeurs, de ce fait, doivent être reconnues et respectées par tous les employés.

L'objectif du Code de Conduite (CdC) est de fournir aux employés des directives concernant leurs comportements attendus au travail et en public, quel que soit leur contexte culturel. Le respect du CdC garantit un climat de travail constructif et novateur fondé sur la confiance mutuelle et préserve la réputation et d'efficacité de Swisscontact.

En outre, le CdC fait partie intégrante des contrats que Swisscontact signe avec ses partenaires. Ainsi, une clause d'engagement de ces derniers à respecter le CdC est prévue dans les contrats.

### Les collaborateurs, consultants et partenaires de Swisscontact doivent donc:



Respecter les obligations contractuelles et juridiques, respecter toutes les lois et règlements en vigueur.



Adhérer à des normes éthiques élevées, en respectant les droits et la dignité de toutes les personnes avec qui ils traitent de manière égale et sans discrimination, sans préjugé du sexe, de la couleur, de la religion, du statut social, de l'âge, du handicap, etc. Le harcèlement moral et sexuel ne sont pas tolérés.



Acquitter de tous leurs devoirs avec intégrité, sans s'adonner à la corruption, le népotisme, les pots-de-vin, etc. Ils ne doivent ni accepter des avantages illicites ni accorder de tels avantages à d'autres personnes.



N'être en aucune façon en concurrence avec Swisscontact et éviter les conflits d'intérêts au détriment de Swisscontact.



Respecter les normes internationales du travail (OIT) et la réglementation sur la protection de l'enfance et respecter le plan local de sécurité de Swisscontact.



Conserver les données commerciales, financières et techniques de Swisscontact ainsi que les documents commerciaux internes confidentiels et ne pas utiliser le patrimoine matériel ou intellectuel de Swisscontact ou d'autres sociétés à des fins personnelles.



Aider activement Swisscontact à respecter le présent Code de conduite. Lire le code de Conduite entier pour en comprendre le fonctionnement et le consulter en cas de violation présumée.

**Tous les employés et les partenaires doivent veiller à comprendre et à se conformer au CdC. toute violation du CdC sera considéré comme un manquement au contrat et passible d'une sanction disciplinaire.**